

## COMPOSITION DE JURY DU MASTER MANAGEMENT

**Le président de l'université Savoie Mont Blanc,**

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
- Vu** la proposition du directeur de l'IAE Savoie Mont Blanc,

### ARRÊTE 2023-426

**Article 1 :** Pour l'année universitaire 2023-2024, la composition du jury d'examens de **MASTER**

**Mention :** Management

**Spécialité :** Banque – Conseiller Clientèle de Professionnels - Alternance

pour la **validation de l'année de M1** est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, autre)
Président ➤ <b>SERAPHIN Thierry</b>	<b>Enseignant Contractuel</b>
Vice-président ➤ <b>BALAND Pierre</b>	<b>Enseignant Contractuel</b>
Membres ➤ <b>TANGUY Jérémy</b> ➤ <b>FADAIRO Muriel</b>	<b>MCF PR</b>

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'IAE Savoie Mont Blanc sur le site universitaire de Annecy-le-Vieux.

**Article 3 :** La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'IAE Savoie Mont Blanc, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 22/11/2023

Par délégation du Président  
Le directeur de l'IAE Savoie Mont Blanc  
**Richard CALVI**



Philippe GALEZ

*Ampliation aux membres du jury d'examens*